

Mesdames, Messieurs,

La Fcpe, attentive au bien-être scolaire des tous les élèves, est alertée sur notre territoire et plus largement au niveau national sur différentes thématiques. Pourriez-vous communiquer sur :

- la synthèse qualitative et quantitative des recrutements effectués par la DSDEN sur les postes d'AVS
- Un bilan des situations des élèves en attente d'AVS
- les DHG en baisse dans plusieurs collèges et lycées particulièrement pour les lycées professionnels
- les critères de fermetures et d'ouvertures de classe présentés avec la carte scolaire 2018  
Sur ce point, nous souhaiterions avoir communication des documents de préparation de la carte scolaire au moment des CTSD étant membre de la communauté éducative.
- la politique de remplacement des professeurs : de quel contingent disposez-vous pour pallier les absences des enseignants
- les critères de la catégorisation des EPLE

Cette contribution n'a pas vocation à faire un inventaire détaillé mais de vous faire part de nos questionnements pour faciliter l'équité et permettre la réussite de tous les élèves.

L'année dernière, la réforme du collège avec la mise en place des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires avait permis d'avoir des DHG plutôt à la hauteur des besoins. Cette année avec la souplesse instaurée par le ministre, les EPI ne sont plus mis en avant dans les apprentissages. Sous cet angle : quelles sont les conséquences possibles de la baisse des dotations :

- un ralentissement dans la mise en place de l'interdisciplinarité
- une diminution des mises en place de pédagogie alternative

Nous sommes particulièrement alerté sur la baisse des DHG dans les lycées professionnels : une incohérence par rapport aux discours politiques affichés en France depuis des années. Parent pauvre de l'éducation nationale et qui souffre d'un déficit d'image auprès des parents.

En cause, une orientation souvent faite par défaut soumise au mètre-étalon de la filière générale.

Ensuite, fin février 2018, la règle des 9 demi-journées hebdomadaires va laisser place au régime dérogatoire de la semaine de 8 demi-journées.

La FCPE a toujours milité pour une réforme des rythmes scolaires. En effet, nous vous rappelons que l'apprentissage chez les enfants se fait par la conjugaison de la durée et de la répétition.

Depuis 1894, l'Education nationale a diminué régulièrement les heures hebdomadaires et le nombre de jours scolarisés annuel.

Pour rappel :

- en 1894, l'élève a 30h/hebdomadaire sur 5 journées soit 223 jours annuels soit 1338h/annuel
- en 1922 : 210j/annuel soit 1260h/annuel
- **en 1969, l'élève a 27h/hebdomadaire sur 9 demi-journées soit 974h/annuel**
- en 1986, cela passe à 26 h/hebdomadaire
- **en 1991 : possibilité de 24h/hebdomadaire avec un total obligatoire de 936h/annuel**
- **en 2008 : l'élève passe à 4j/semaine pour un total annuel de 864h soit 144j**
- à partir de 2013/2014, l'enfant a 4,5 j/semaine (24h) sur 162 jours annuels
- à la rentrée 2018, la majorité des élèves retrouveront 4 j/semaine sur 144 jours

Le retour à partir de la rentrée scolaire 2018 aux 8 demi-journées est principalement lié, pour la quasi-totalité des communes, aux modalités de mise en place et de gestion des 9 demi-journées : absence de concertation réellement efficace avec ou sans PEDT, précipitation dans son application, des NAP ou TAP dont les intervenants ont souvent été mal formés ou des activités proposées sans pertinence à long terme.

Ce cocktail, cumulé au sureffectif des classes, aux jeunes enseignants insuffisamment formés, aux oppositions des divers acteurs, au choix du mercredi matin, a favorisé le rejet des 9 demi-journées pourtant plus adaptées au public des écoles du 1er degré.

Notre responsabilité collective questionne : Comment un élève de 2018 peut intégrer des programmes plus alourdis qu'à la fin du XIXème siècle et donc correspondre aux exigences scolaires de l'Education nationale avec une diminution du temps scolaire de 35 %.

Sur la question des moyens, il serait courageux de reprendre le débat sur la durée des vacances scolaires estivales, les corporatismes ne pouvant pas continuellement s'exonérer de leur responsabilité individuelle et collective sur la qualité de la formation initiale.

Pour conclure, les études nationales et internationales relèvent de manière récurrente le caractère inégalitaire de notre système éducatif.

Force est de constater que les rythmes scolaires participent de cette inégalité.

Nous vous remercions de votre attention.

Les représentants de la Fcpe 37